



Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 25/09/2023

ID : 069-200058493-20230922-B_20230922_4-DE



DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20230922_4

CONVENTION GRDF/SIGERLY POUR L'ACCÈS À LA PLATE-FORME DE DONNÉES @TOUVISUCONSO

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le **22 septembre 2023 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 14 septembre 2023 s'est réuni en session ordinaire au au siège du SigerLy - 1 esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne - salle Lumen sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)

ABSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2023-05-02-00005 en date du 2 mai 2023 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu la délibération n°C-2022-11-30/13 du 30 novembre 2022 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu le cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy, en vigueur depuis le 1^{er} mars 2020 et son avenant n°1 ;

Vu le projet de convention 2023 GRDF/SIGERLy pour l'accès à la plate-forme @toutvisuconso annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'en sa qualité d'autorité concédante de la distribution publique de gaz, le SIGERLy poursuit un objectif de maîtrise budgétaire des dépenses de consommation de gaz ;

Considérant qu'à cette fin, GRDF propose, via une plateforme dédiée, de mettre à disposition du syndicat d'une part les données des points de comptage gaz gérés par les communes adhérentes au SIGERLy, et d'autre part des alertes liées au niveau de consommation anormale de ces points ;

Il apparaît opportun de renouveler le contrat d'abonnement à cette plate-forme accessible sur internet et utilisée depuis mi 2020. Le contrat d'abonnement est proposé à titre gratuit et pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2023 et jusqu'au 30 septembre 2026.

Il porte sur l'ensemble des points de comptage gaz alimentant le patrimoine bâti des communes gérées par le SIGERLy, le périmètre initial pourra éventuellement être modifié à tout moment.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président

Le Bureau syndical,

APPROUVE le projet de convention GRDF/SIGERLy relatif à l'accès à la plateforme de données @TOUTVISUCONSO ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.